

Prêt d'Honneur Innovation - Dispositif « Start-up & Go »

Dans le cadre régional du soutien à l'innovation, les associations territoriales gérant le prêt d'honneur comme RDI, peuvent augmenter leur capacité de prêt d'honneur auprès des entrepreneurs ayant un projet « innovant ».

Bénéficiaires

- **Toute entreprise** souhaitant développer une activité et ayant besoin d'un soutien financier.
- L'intervention de RDI s'inscrit **soit avant l'immatriculation soit dans les 24 premiers mois du début de l'activité.**
- Une intervention bancaire est indispensable.
- Le caractère innovant du projet est à appréhender au sens large du terme : innovation technologique ou de service, innovation de marché, innovation de procédé, innovation sociale ou sociétale, de commercialisation, innovation organisationnelle ou de procédé...

Caractéristiques

Le prêt d'honneur **Start-up & Go** (anciennement *Inovizi*) est également un **prêt personnel** permettant de renforcer le prêt d'honneur de RDI dans une proportion de 1 à 2 en fonction de l'intensité de l'innovation (entre 1 et 2€ PH Start-up & Go pour un 1€ PH RDI). Le montant moyen octroyé par projet est de 45K€.

La durée de remboursement est au maximum de **5 ans** avec un différé de remboursement possible dans la limite de 18 mois.

Procédure

Pour enclencher une demande de prêt d'honneur Start-up & Go, il est nécessaire d'envoyer par mail à rdi@rdi.asso.fr, **un executive summary en 2 ou 3 pages** (en fait, il s'agit de la toute première partie du business plan de votre projet, qui donnera de façon synthétique un aperçu de votre projet : activité, marché, aspects innovants et potentiel de rentabilité, éventuelles preuves de marché, profil des associés, besoin de financement, lieu d'implantation visé).

Le chargé de mission vous contactera ensuite afin d'échanger plus en détails sur votre projet afin de déterminer si celui-ci est prêt pour un passage en comité de présélection, qui sera l'occasion de valider avec vous votre demande et la faisabilité économique et financière de votre projet.

Le prêt d'honneur Start-up & Go et le prêt d'honneur RDI sont ensuite éventuellement validés par le comité d'engagement de RDI. Néanmoins, l'éligibilité et le coefficient multiplicateur (entre 1 et 2) seront décidés préalablement au comité d'engagement de RDI, lors du comité Infrarégional pour l'innovation, sans la présence du porteur de projet (rythme de 1 comité tous les deux mois).

Le déblocage des fonds se fait sur présentation d'un contrat ou d'une attestation d'obtention de prêt bancaire et de tout document complémentaire sollicité, en une seule fois pour le prêt d'honneur RDI et le prêt Start-up & Go.

Pour toute information, merci de prendre contact avec nous par téléphone.

RDI

2 place André Latarjet – 69008 Lyon - **Tél. : 04 37 28 68 68** (de 9 h à 12 h) - Mail : rdi@rdi.asso.fr

